ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de valeur du Troisième District.

James P. Butler Jr. Agent, vs New Orleans Tank Storage and Transportation Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 97,435 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée maintenant N. Peters, Decatur autrefois Victoire, et avenue Lafayette, désigné par le No 7 sur un plan de J. A. d'Hemécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire comme plan No 35 du livre de plan No 6, lequel lot mesurant, en mesure américaine, comme suit: Quinze pieds dix pouces et six lignes de face à l'avenue Lafayette, vingt-neuf pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Levée, maintenant N. Peters, et une deuxième profondeur de vingt-sept pieds six pouces sur la ligne du lot No 6, s'étendant diagonalement vers la rue Decatur, et une autre profondeur de seize pieds un pouce perpendiculairement à l'avenue Lafayette de la dix sept pieds quatre pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de seize pieds sur une première ligne de vingt-six pieds quatre pouces et cinq lignes, sur une deuxième profondeur s'étendant diagonalement à la rue Decatur, une troisième profondeur de vingt neuf pieds deux pouces trois lignes au point de départ: ensemble avec l'usage en commun avec le lot No 6 d'une allée de trois pieds sept pouces de large à l'avenue Lafayette, le tout d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner ancien notaire, comme plan No 96 de son livre de plan No 2.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné par le No 6 sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville, comme plan No 35, de son livre de plans No 6, le dit lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur et seize pieds trois pouces sur une troisième lignes perpendiculaire à la rue Enghien, maintenant avenue Lafayette, et sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant Lafayette de vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur et de seize pieds deux pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette et dix huit pieds quatre pouces dans le fond.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrits, désigné par le No 1 sur un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 22 février 1871, et mesurant d'après ledit devis vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Levée, maintenant N. Peters sur une profondeur de quatre-vingt-un pieds six pouces entre lignes parallèles et façade a la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette, formant l'encoignure desdites deux rues.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 4 sur un devis de d'Hémécourt, ci-dessus mentionné et mesurant d'après cela vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, soixante-douze pieds sept pouces de profondeur sur la ligne le séparant des lots No 1, 2 et 3 sur ledit devis, soixante douze pieds cinq pouces de profondeur sur une ligne irrégulière le séparant du lot No 5 sur ledit devis, et quinze pieds huit pouces en largeur sur la ligne du fond, ledit lot est la portion du lot désigné par la lettre B sur un devis annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 29 mars 1866 (étant la même propriété acquise par achat de la Crescent City Building and Homestead Association, d'après un acte passé le 25me jour de juin 1905, pardevant E. M. Stafford, notaire, et enregistré en le Bureau des transferts, livre 199, fol. 644.)

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque sorte en dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 16, borné par les rues Levée, maintenant N. Peters, Victoire maintenant Decatur, Port et Enghien, maintenant avenue Lafayette, sur un plan de A. Castaing daté du 5 avril 1854, déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire de cette ville, lesquels lots mesurant chacun trente quatre pieds un pouce plus ou moins de façade à la rue Levée, maintenant N. Peters, trente-trois pieds un pouce dans le fond, avec une profondeur de cent quatre pieds.

7° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus désignée, désigné par le No 3 sur le plan de A. Castaing, susmentionné et mesure suivant ledit plan trente trois pieds neuf pouces de face à la rue Decatur sur cent quarante quatre pieds de profondeur et trente trois pieds onze pouces de large dans le fond.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 16, lequel est borné par l'avenue Lafayette, autrefois Enghein, les rues Port, N. Peters, autrefois Levée, et Decatur, autrefois Victoire, désigné par le No 10 sur un plan de A. d'Hémécourt, daté du 27 janvier 1860, et déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan No 35 de son livre de plans No 6, le dit lot mesurant suivant ledit plan seize pieds un pouce et six lignes de face à l'avenue Lafayette sur une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue Decatur, le divisant du lot No 11, de vingt neuf pieds deux pouces et sept lignes sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Lafayette; une seconde profondeur de vingt-sept pieds trois pouces et sept lignes sur une ligne courant diagonalement vers la rue Decatur, et une troisième profondeur de quinze pieds neuf pouces sur une ligne parallèle à la rue Decatur sur une ligne de côté vers la rue N. Peters, le divisant du lot No 9; une première profondeur de vingt-neuf pieds deux pouces et six lignes sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Lafayette, une seconde profondeur de vingt six pieds cinq pouces et trois lignes sur une ligne courant diagonalement vers la rue Decatur et une troisième profondeur de quinze pieds dix pouces sur une ligne parallèle à la rue Peters sur une largeur dans le fond de dix sept pieds huit pouces ensemble avec l'usage d'une allée commune au dit lot No 10 et le lot contigu No 11 mesurant trois pieds six pouces de face à l'avenue Lafayette sur vingt neuf pieds deux pouces et sept lignes de profondeur.

9° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations ci-dessus et tous les droits, voies, privilèges ci-dessus dépendant ou de quelque façon appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 16, compris entre les rues N. Peters autrefois Levée, avenue Lafayette, autrefois Enghein, Decatur autrefois Victory et Port, désigné par le No 11 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, déposé dans l'étude de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan No 35 de son livre de plan No 6, lequel dit lot est d'une forme irrégulière et mesurant en mesures américaines, dix sept pieds huit pouces neuf lignes de face à la rue Enghien, maintenant avenue Lafayette, sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur de vingt neuf pieds trois pouces sur une première ligne perpendiculaire à l'avenue Lafayette, autrefois rue Enghien et de vingt six pieds sept pouces et quatre ligne sur une seconde ligne courant diagonalement vers la rue Decatur autrefois Victory et quinze pieds huit pouces sur une troisième ligne parallèle à la rue Decatur autrefois Victory et par une profondeur sur la ligne séparant ledit lot du No 10 le plus près de la rue N. Peters autrefois Levée, de vingt neuf pieds deux pouces et sept lignes sur une ligne perpendiculaire à la l'avenue Lafayette autrefois Enghein de vingt sept pieds trois pouces et sept lignes sur une ligne courant parallèle à la rue N. Peters autrefois Levée et dix sept pieds huit pouces sur la ligne du fond.

10° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, étant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 16, borné par les rues Victoire, maintenant Decatur, Enghein, maintenant avenue Lafayette, Port et Levée, maintenant N. Peters, désigné par a lettre A sur un croquis de A. d'Hémécourt, voyer, daté du 7 nov. 1856, et d'après ledit croquis ledit lot mesure cinquante-et-un pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Enghein maintenant avenue Lafayette soixante douze pieds cinq pouces de profondeur et façade sur la rue Victory maintenant Decatur, vingt-neuf pieds trois pouces de profondeur de l'autre côté, delà sur une ligne oblique vers la rue Victory maintenant Decatur, sur une seconde profondeur de vingt cinq pieds sept pouces et de là une troisième profondeur de quinze pieds huit pouces et soixante douze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne du fond.

11° Et toute la machinerie, réservoirs, appareils, machines, pompes contenus sur les lieux ci-dessus décrits et achetés par ladite compagnie de John A. Wogan et ainsi par acte pardevant Robert Légier, notaire, daté du 5 novembre 1906.

Toutes les susdites propriétés foncières ayant été achetées par la New Orleans Tank, Storage et Transportation Co., par cinq plusieurs actes passés pardevant Robert Légier, notaire, le 16 octobre 1906, 18 octobre 1906, 20 octobre 1906, 2 novembre 1903 et 3 novembre 1906.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur de chaque propriété devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart, Kernan et Dart, avocats pour le demandeur.
2 mars—2 3 8 15 22 29—avril 4

MARCHANDISES DIVERSES

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c de plus par baril. Pitch $4 25 à 4 35; goudron de charbon $4 75 à 5 00 le baril; goudron de pin $4 00. Résine selon la qualité

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivées et de départs

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

DEPART.

N. Y. et Washington	7:30 p m
Cincinnati et Asheville	7:30 p m
St Louis et Chicago	4:45 p m
Cincinnati et Asheville	8:00 a m
Meridien Accomodation	6:00 a m
Meridien Local	4:45 p m
Hattiesburg Local	
Excursions du Dimanche.	
Picayune et points int	7:10 a m

ARRIVEE

N. Y. et Washington	9:10
Cincinnati et Asheville	9:10 a m
St Louis et Chicago	9:10 a m
Cincinnati et Asheville	8:35 a m
Meridien Accomodation	4:35 a m
Meridien Local	
Hattiesburg Local	8 10 a m
Excursions du Dimanche.	
Picayune et points int	7:20 p m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVEE.

Tous les ours excepté dimanche.

De Belair et Shell Beach	9:10 a m

Dimanche seulement.

De Belair	7:00 a m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger	8:50 a m
De Shell Beach	10:05 a m
Shell Beach	6:00 p m

DEPART.

Tous les jours excepté dimanche,

Pour Belair et Shell Beach	5:30 p m

Dimanche seulement.

Shell Beach	8:45 a m
Belair	8:45 a m
Shell Beach	7:00 p m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVEE.

Dimanche seulement.

Alger	7:35 p m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger	9:55 a m

Samedi et dimanche seulement.

Alger	9:55 a m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger	6:40 p

DEPART:

Dimanche seulement.

Alger	8:00 a m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger	4:30 p m

Samedi et dimanche seulement.

Alger	5:30 p m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger	8:05 am

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVEE.

Houston Local	5:25 p m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et Californie	6:45 p m
Lafayette Local	11:40 a m
Texas Express	7:25 a m

DEPART:

Houston Local	6:50 a m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et Californie	11:55 a m
Lafayette Local	3:00 p m
Texas Express	9:00 p m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVER.

"The Limited", Chicago, St Louis Louisville et Cincinnati	8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:55 a m
Local Mail	6:40 p m
Northern Express	8:50 a m
McComb Accommodation	9:50 a m
Excursion dimanche	9:30 p m

DEPART.

"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati	9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	7:10 p m
Local Mail	5:30 a m
Northern Express	4:30 p m
McComb Accommodation	2:50 p m
Excursion dimanche	7.45 a m

LIGNES FRISCO

Station Terminale, rue Canal

Changement d'horaire,
Le "Gulf Coast Special".

No 1—

DEPART

Nouvelle Orléans	7:00 a m

Arrive:

Baton Rouge	10:05 a m
Opelousas	2:55 p m
Eunice	1:42 p m
Kinder	2:42 a m
Beaumont	5:55 p m
Houston	9:30 p m
San Antonio	6:20 a m

No 3— DEPART.

Nouvelle-Orléans	9:15 p m

Arrive

Baton Rouge	11:50 p m
Opelousas	2:30 a m
Eunice	3:07 a m
Kinder	3:55 p m
Beaumont	6:50 a m
Houston	9:45 a m
San Antonio	6:45 p m

No 2—

ARRIVE

Nouvelle-Orléans	11:00 p m
Baton Rouge	8:00 p m
[illegible]	4:58 p m
[illegible]	4:11 p m
[illegible]	3:13 p m
[illegible]	12:10 p m
[illegible]	8:35 a m
San Antonio	10:30 p m

No 4—

Arrive

Nouvelle-Orléans	7:45 a m
Baton Rouge	5:15 a m
Opelousas	2:30 a m
Eunice	1:53 a m
Kinder	1:06 a m
Beaumont	10:15 p m
Houston	7:15 p m
San Antonio	10:20 p m

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

Station Terminale, rue Canal

ARRIVEE

Tous les jours excepté dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et int	6:00 p m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia Tylertown et intermédiaire	8:50 a m
Jackson, Columbia Tylertown et intermédiaire	6:00 p m
Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	10:30 a m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire	8:00 p m

DEPART

Tous les jours excepté dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et intermédiaire	7:45 a m
Folsom, Columbia Tylertown, et intermédiaire	4:30 p m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire	7.45 a m
Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:00 p m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire	7:30 a m

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ARRIVER

N. Y. and N. O. Limited	7:50 am
Cincinnati & Florida express	7:05 am
Cincinnati, Chicago and N. Y. express	8:30 pm
Montgomery Accom'n	6:45 pm
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche	8:50 am
N. O.—Mobile Accom'n	11:55 am
Excursion dimanche	8:05 pm

DEPART.

N. Y. and N. O. Limited	8:00 pm
Cincinnati & Florida express	9:00 pm
Cincinnati, Chicago and N. Y. express	8:30 am
Mon gomery Accom'n	5:45 am
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche	3:25 pm
N. O.—Mobile Accom'n	5:15 pm
Excursion dimanche	7:30 am

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVER.

Vicksburg express	5:30 p m
Memphis Express	8:10 a m
Baton Rouge et Woodville Accommodation	9:40 a m
Excursion dimanche	9:30 p m

DEPART.

Vicksburg express	7:00 a m
Memphis Express	3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation	4:15 p m
Excursion dimanche	8:00 a m

VENTES A L'ENCAN VENTES AL'ENCAN

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de Choix dans le Troisième District avec face sur l'Avenue St-Roch,

DANS L'ILET 1382.

Frederick Nicaud et als vs Amalie Hatrel, épouse de St. Clair John.

No 98,490—Cour Civile de District—Div. B—A l'Encan, JEUDI, 28 Mars 1912, à Midi.

EN VERTU d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 décembre 1911, et signé en cour ouverte le 15 décembre 1911 par l'Hon. Fred. D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Frédérick Nicaud et als vs Amalie Hatrel, épouse de St Clair Johns, dossier No 98,490, et adressé à Lionel M. Ricau, encanteur, je procéderai à la vente aux enchères publiques, le JEUDI, 28 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, dans l'ilet No 1382 (autrefois ilet No 119 de l'ancien Faubourg Franklin) borné par l'avenue St-Roch (autrefois Promenade Washington), les rues Musique, Law et Dorgenois (autrefois Magistrat) lesdits lots sont contigus et mesurent d'après un plan par Journot, voyer, daté du 1[illegible] mars 1836, comme suit, à savoir: Les lots 5, 6, 7, 8, 9 et 10, chacun, trente-et-un pieds onze pouces et six lignes [31' 11" 6'''] de face à l'avenue St-Roch (autrefois Washington) sur cent dix-huit pieds trois pouces 4 lignes [118' 3" 4'''] de profondeur, borné sur le côté de la rue Magistrat par le lot No 4; lot No 10 formant le coin de l'avenue St-Roch (autrefois Washington) et de la rue Law, le lot No 11 mesure trente-et-un pieds onze pouces six lignes [31' 11" 6'''] de face à la rue Law sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces deux lignes [159' 10" 2'''] de profondeur entre lignes parallèles, mesures américaines.

Conditions—Au comptant. L'acquéreur devra déposer 10 0/0 du montant de l'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication pour lier la vente et payer pour l'acte de vente qui devra être passé pardevant James B. Grinage, Esq., notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

25 fev—25—mars 3 10 17 24 27 28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Veuve Thos Digby.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 99 014—Division B—Attendu que Mme Mary L. Digby, veuve de Patrick H. Golden, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve Thos. Digby décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Legier & Gleason, avocat.

3 mars—3 7 12

Succession de Peter L. Ebeling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98,689—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Hooben, veuve de Peter L. Ebeling, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ansley, Graham & Ansley, avocats. 2 mars—2 6 11

Succession de Peter H. Linssen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99,695—Division B.—Attendu que Emile Passman, a présenté une pétition à la Cour Civile de District à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter H. Linssen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. J. Unterelner, avocat.

2m ra—2 6 11

Succession de Salvadore d'Amico.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99,198—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Stephen D'Amico, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Wm H. Pascoe, avocat.

25 fév—25—mars 2 5

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION,

Résidence Moderne à Deux Etages,

1104 rue Webster, encoignure Colisée, 46x120.

JEUDI, le 7 Mars 1912, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE FREDERICK C. WEBERT.

No 97,168—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 7 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lu, daté et signé le 2 février 1912, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Henry Clay, les rues Webster Colisée et Perrier, et désigné comme lot Q sur un devis d'arpentage dressé par L. Dancy, voyer, daté du 21 janvier 1905, et annexé à un acte de vente par John J Baehr et John R. Loomis à la Security Building and Loan Association, passé pardevant Frederick Zohrel, notaire en cette ville, daté du 21 mars 1905, d'après lequel devis ledit lot Q forme l'encoignure des rues Webster et Colisée et mesure quarante-six [46] pieds, sept pouces de face à la rue Webster sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et faisant face à la rue Colisée de cent vingt pieds [120] pieds et est composé du tout du lot original No 10 et une partie du lot original No 9.

Etant la même propriété acquise par Frederick C. Webert, par achat de Mme Elise Roman, épouse divorcée de Albert J. Dufour, par acte passé pardevant H. L. Loomis Jr, notaire, le 4 janvier 1906, livre des transferts, 205, folio 336, livre d'hypothèque 817, "454".

Les améliorations sont connues comme No 1104 rue Webster, encoignure Colisée, contenant galerie sur le devant et dans le fond, vestibule de réception, salle à manger, cuisine, office, 4 chambres à coucher, chambre à bains, cabinet de toilette gaz, électricité, il est dit qu'il y a connexion d'égout et d'eau, dans la cour il y a hangar et chambre de domestique, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1912 à $50 par mois.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1912, et l'acte de vente pardevant John Watt Duffy, notaire. Les loyers seront à l'acquéreur, de la date de l'acte de vente soit signé, 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication, sur l'acte de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido.
4 fév—4 11 18 25—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

2225-27 RUE ST-CLAUDE,

Entre l'Avenue des Champs-Elysées et la rue Marigny.

Un Cottage en Briques couvert en Ardoises

2232 AVENUE ST-CLAUDE,

Entre l'Avenue des Champs-Elysées et la rue Marigny.

Le JEUDI, 14 Mars 1912, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

ALDIE ESTEVES vs. LES MINEURS KRAFT.

No 99,087—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, —Bureau 806 rue Perdido — le JEUDI, 14 mars 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Claude, Rempart, Marigny et Champs Elysées, désigné par le No trois sur un plan par A. Castaing, le 18 novembre 1852 déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine, trente et un pieds un pouce de face à la rue St Claude sur quatre vingt seize pieds de profondeur.

Les améliorations sont connues comme No 2232 rue St Claude, entre les rues Marigny et Champs-Elysées, l'ilet de la rue Rempart contenant environ six chambres, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1912 et de payer pour les frais de tout certificat au-dessus du prix de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, sur accompte du prix de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806, rue Perdido.
11 fév—11 18 25—mars 3 10 14

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

BONNE RESIDENCE EN BRIQUES,

No 719 RUE TOULOUSE.

A 5 minutes de marche de la rue du Canal, et près de toutes les convenances, telles que, Chars, Marchés, Ecoles, Etc.

A L'ENCAN, MARDI, LE 12 MARS 1912.

Succession de Louis Durac.

No 99,367. — COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur. Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, MARDI le 12 mars 1912, à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 61, borné par les rues Toulouse, St Pierre, Royale et Bourbon, mesurant environ trente pieds [30] de face à la rue Toulouse sur environ quatre-vingts pieds de profondeur. Acquis par ledit Louis Durac, décédé, par achat de la American Homestead Company, d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, daté du 22 décembre 1909, et enregistré dans le Bureau des transferts dans le livre No 229, folio 183.

Les améliorations consistent d'une résidence en briques contenant environ 4 chambres et deux cabinets et aussi une bâtisse dans le fond à deux étages, contenant environ 5 chambres et est connue par le No municipal 719, rue Toulouse.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1912 et l'acte de vente devant être passé pardevant Joseph Bachet, notaire. Les loyers et revenues devant appartenir à l'acquéreur du jour du passage de l'acte de vente.

11 fév—11 18 25—mars 3 10 12

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 21 Commencé le 5 février 1912

LE Chasseur Maudit

GRAND ROMAN INEDIT

Par ELY MONTCLERC

PREMIERE PARTIE

IV

Suite.

Mais comment se fait-il que Françoise puisse avoir quelque chose de commun, avec le comte de la Morinière? C'est le secret de la fatalité. Je suis un homme dont l'intelligence est prodigieuse, mais je ne suis qu'un homme. Je ne possède pas l'omnipotence je ne puis que pressentir ce qui doit etre.

Ah! si Jacques consentait, elle ne nous gênerait pas longtemps .... Il ne consentira jamais, jamais, meme si mes prévisions se justifient. Alors?

Une sorte de hurlement sinistre en ce lieu ébranla soudain les voûtes. Cela ne ressemblait à rien de connu. Ce n'était ni un aboiement, ni une plainte humaine, cela tenait des deux.

C'était comme le mugissement lugubre d'une sirène marine par les temps de brouillard.

L'étroit boyau bas de plafond, où un homme se tenait à peine debout, répercutait à l'infini cette plainte si terrible qu'elle eût glacé d'épouvante un homme ordinaire.

Vaudreuil avait sans doute un cœur inaccessible à la crainte, car il ne broncha pas. Prenant la lanterne, il se leva et s'engagea dans le souterrain de droite. Pendant dix minutes encore il marcha. Après quoi le chemin s'élargit, accusant une pente assez marquée.

Mais le plafond aussi s'éleva, et le comte atteignit une sorte de salle circulaire dont la voûte arrondie était soutenue par des piliers.

On se trouvait à n'en pas douter dans la crypte d'une ancienne chapelle. Des vestiges de sculpture subsistant à la naissance des piliers, des niches creusées dans l'épaisseur des murs, des dalles de pierre surchargées d'écriture aux trois quarts effacée, l'indiquaient suffisamment.

Le sol était plan en ce lieu, mais, quand Robert eut traversé la salle et obliqué à gauche, la déclivité s'accusa de nouveau.

Quelque chose de fusiforme, autant qu'on en pouvait juger, une machine étrange parsemée de points brillants, agrémentée de roues, stationnait à l'ombre d'un arceau ogival.

Vaudreuil passa outre. Bientôt il ne put avancer qu'en se courbant, car au-dessus de sa tête la voûte semblait vouloir l'écraser.

Ce ne fut plus une voûte ensuite, ce fut une surface plate, semblable à une large trappe, séparée en son milieu, car un filet de jour y traçait une raie.

Donc, au delà de cette trappe se trouvait l'air pur, la lumiere .. Elevant sa lanterne, l'homme à la cagoule chercha un moment. Sur sa droite se trouvait un bouton d'appel semblable à ceux qui commandent les tableaux de sonnerie électrique.

Vaudreuil appuya. On perçut un déclanchement, la raie lumineuse s'élargit....

Les parties de la trappe, au lieu de se soulever à l'aide d'un anneau, glissaient dans une double rainure ménagée dans l'épaisseur de la voûte. Et c'était un appareil électrique qu'on mettait en marche du dedans ou du dehors, qui faisait mouvoir cette trappe.

Quand le passage fut suffisant, Robert s'y engagea. Il se trouvait maintenant dans une chapelle supérieure désaffectée depuis bien longtemps, car ce n'étaient que débris à meme le sol, statues mutilées, colonnes brisées.

Le maitre autel dissimulait la trappe grâce à son large cube de marbre noir fortement ébreché. Le tabernacle était grand ouvert. Le Christ qui le surmontait n'avait plus de bras; les chandeliers étaient renversés parmi un amoncellement d'objets hétéroclites.

Par là-dessus une couche de poussière invraisemblable, des vitraux tellement encrassés que le jour ne les traversait qu'avec une extrême difficulté, le sol recouvert de ruines disparates comme si une armée de Vandales eût passé en ce lieu, tel était l'aspect désolé de cette chapelle.

Vaudreuil se dirigea vers la porte vermoulue dont les ferrures étaient rongées de rouille. Solide encore cependant. Elle n'était pas fermée à clef, un loquet tout simple assurait sa fermeture.

Il est vrai que la chapelle ne contenait rien de précieux capable d'exciter la cupidité de pillards.

Au delà de cette porte s'étendait un parc invraisemblablement touffu et dans un état d'abandon complet.

La chap